

CLSM – Conseil Local de Santé Mentale (Communauté d'Agglomérations de Vienne – Condrieu)

CLSM – Conseil Local de Santé Mentale



Domaines d'activités principaux

Coordination de parcours (instances de concertation, réseaux, communautés...) Prévention



Coordonnées

30 avenue Général Leclerc Espace Saint-Germain – Bâtiment Antarès 38200 Vienne

04 27 87 80 06

<https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/vivre-et-se-deplacer/sante/le-conseil-local-de-sante-mentale>



Zones géographiques d'exercice

Voir la liste des intercommunalités concernées

Présentation

CLSM (conseils locaux de santé mentale) : « Un CLSM est un espace de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire. Il a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées. Le CLSM permet une approche locale et participative concernant la prévention et le parcours de soins, il associe les acteurs sanitaires et sociaux et toute personne intéressée du territoire et définit des objectifs stratégiques et opérationnels. » (réf. CSLM-CCOMS)

Objectifs & Missions

C'est à travers le prisme de la Politique de la ville et de son Atelier Santé Ville que Vienne Condrieu Agglomération s'est intéressée à la santé mentale en créant en 2015 son Conseil Local de Santé Mental (CLSM).

Le CLSM est une instance locale participative de coordination, de réflexion, de veille et d'actions concertées avec les élus, les professionnels de la psychiatrie, les acteurs sociaux et médico-sociaux, les associations d'usagers et de familles et tous les acteurs locaux concernés par la santé mentale. Une coordinatrice est chargée de l'animation de ce réseau.

Il a pour objectif d'améliorer la prise en charge globale (prévention, accès aux soins, accès aux droits, insertion, citoyenneté) **des personnes vivant avec des troubles psychiques**, en favorisant la mise en réseau des différents professionnels, en renforçant l'efficacité des dispositifs en place et en participant aux Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) afin de proposer au grand public des temps d'échanges et de lutter contre la stigmatisation.

En 2020, le diagnostic pour le Plan Local de Santé Publique a confirmé le besoin de l'Agglo d'intégrer la santé mentale à son Plan Local de Santé 2021-2027. La coordination du CLSM fait partie de l'Axe 2 « Une Agglo qui agit en faveur d'une meilleure santé pour ses habitants ».

Le CLSM doit permettre de décloisonner les différents services et institutions et de conforter l'ancrage territorial du secteur psychiatrique. Il requiert une volonté politique locale de promouvoir la santé mentale.

Vienne Condrieu Agglomération co-pilote le Conseil Local de Santé Mentale du territoire avec l'Établissement de Santé Mentale des Portes de l'Isère (ESMPI).

Plus concrètement, le Conseil Local de Santé Mentale :

- **Agit sur la prévention, l'information en santé mentale et la lutte contre la stigmatisation**, en organisant chaque année les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) au mois d'octobre. De nombreuses actions et événements sont mis en place comme des conférences, un ciné-débat, des expositions, des activités, des rencontres...
- **Favorise l'accompagnement des personnes en situation d'errance**, grâce à la co-animation de la commission errance avec le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) de l'Isère 115 (le 115 est un numéro d'urgence qui vient en aide aux personnes sans abri et en grande difficulté sociale). Il s'agit d'une réunion partenariale.
- **Organise « les maraudes »** de Vienne Condrieu Agglomération afin d'assurer une **présence concertée et sécurisante auprès des personnes « sans-abri »**. Il s'agit d'une action de proximité et d'encouragement à l'adresse de ces personnes pour les inciter à veiller à leur sécurité.

Les maraudeurs portent le gilet orange distinctif, ceci permet d'être reconnu et éventuellement d'être interpellés par les passants.

La mission des « maraudeurs » consiste à :

- aller à la rencontre de la personne afin d'établir un contact avec elle
 - l'informer sur les possibilités pour se nourrir, se vêtir, se soigner, sur le territoire
 - l'informer de la possibilité d'appeler le 115
 - interpeler les services compétents (services sociaux et partenaires du territoire) si la situation s'avère problématique
 - informer le 115 pour toute situation nécessitant une intervention ou une coordination d'acteurs.
- **Veille sur les problématiques de santé mentale** en organisant notamment les réunions « Addictions » à destination des professionnels et bénévoles des associations concernées par la santé mentale. Différents sujets y sont abordés tous les 3 mois.
 - **Favorise l'accès et le maintien dans le logement pour les personnes en souffrance psychique.**



